Jointly organised by the Art-Law Foundation and the Art-Law Centre of the University of Geneva

Co-organisé par la Fondation pour le droit de l'art et le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève

With the support of - Avec le soutien de



CHRISTIE'S

The Art of Pricing the Priceless
Conference on the Valuation of Art, its Challenges and Liabilities

Colloque sur l'évaluation des œuvres d'art, ses défis pratiques et juridiques



January 25, 2013 | 25 janvier 2013 Uni Bastions, salle B1065 | 5, rue De-Candolle, Genève







### The Art of Pricing the Priceless

Does art have a price? In the affirmative, what criteria are applicable? The art market seems to have no boundaries. The aim of this symposium is to confront the perspectives of the key market players (investors, analysts, dealers, tax specialists, insurers and lawyers) in an attempt to define the rules.

L'art a-t-il un prix? Et dans l'affirmative, quels critères sont applicables? Le marché de l'art semble n'avoir aucune limite. Le but de ce colloque est de confronter le point de vue des principaux acteurs du marché (investisseurs, analystes, marchands, fiscalistes, assureurs et juristes) afin de tenter d'en définir les règles.

## Morning – Matinée

o8.30 Registration – Inscription des participants

og.oo Accueil

Christine Chappuis, doyenne de la Faculté de droit, professeure,

Université de Genève

### Facts and Figures of the Art Market Le marché de l'art en faits et en chiffres

og.10 L'art échappe-t-il au droit?
Pierre Gabus, président du Conseil de la Fondation pour le droit de l'art, avocat

og.30 How Much Is that Picasso Worth? - The establishment of a Market Value

by a Price Index Platform for Artworks

Thomas Galbraith, Director of Analytics at artnet

og.55 The Different Indices for Pricing Art and their Critical Assessment

**Rachel Pownall**, Associate Professor, Finance Department, Tilburg University

10.20 Discussion

10.40 Coffee break / pause café

# The Pricing of Art by the Different Actors La fixation du prix par les différents acteurs

#### The Market Price of Art – Le prix des œuvres d'art sur le marché

11.10 Round table discussion moderated by - table ronde animée par

Marc-André Renold, Professor, University of Geneva, Director, Art-Law Centre, Attorney-at-law

Marc Blondeau, Art Consultant, Blondeau & Cie Franka Haiderer, Valuations Director, Christie's 12.10 The Complexity and Dealers' Liability in Pricing Art

Anne Laure Bandle, Teaching and Research Assistant, Art-Law Centre,

University of Geneva

12.25 Discussion

Standing lunch - Cocktail dînatoire

### Afternoon - Après-midi

# The Value of Art in the Banking Sector – La valeur de l'art dans le secteur bancaire

14.10 L'art et la banque

Loa Pictet, historienne de l'art, curatrice de la collection d'art Pictet & Cie

14.30 Art as an Investment Asset

Philip Hoffman, CEO, The Fine Art Fund Group, London

14.50 Legal Issues in Art as a Collateral for Loans

Pierre Valentin, Partner, Constantine Cannon LLP, London

15.15 Coffee break / pause café

# The Value of Art for Insurances – La valeur des œuvres d'art du point de vue des assureurs

15.45 La détermination de la somme d'assurance

Anne Joyet-Petitpierre, responsable romandie, AXA ART

#### The Fiscal Value of Art – La valeur fiscale des œuvres d'art

16.05 Les enjeux juridiques liés à la fiscalité de l'art

Xavier Oberson, professeur, Université de Genève, avocat

#### "The big picture"

16.35 Le prix existe-t-il ou non? Quelques conséquences du point de vue juridique

Henry Peter, professeur, Université de Genève, avocat

Discussion

Simultaneous translation into English and French will be available. *Une traduction simultanée en français et anglais sera assurée.* 

www.art-law.org/inscription/colloque.html

<u>7</u>	Fax. +41 (0)22 379 80 79 ou au moyen de la présente formule à retourner à l'adresse figurant au verso	Société Profession
<b>Y</b>	Dernier délai: 21 janvier 2013	Adresse
72	<b>Finance d'inscription</b> La finance d'inscription inclus le cocktail-dinatoire de midi.	CP Ville
	☐ CHF 350.— pour les membres de la Fondation	
	☐ CHF 450.— pour les non-membres	Tél Fax
	☐ CHF 200.— pour les conservateurs de Musées	e-mail
	☐ CHF 100.— pour les étudiants et avocats stagiaires	
	CHF 50.— pour les étudiants et avocats stagiaires membres de la Fondation pour le droit de l'art	Règlement
	☐ Je souhaite devenir membre de la Fondation pour le droit de l'art et ainsi bénéficier de la réduction lors de mon inscription à la journée d'étude.	par chèque inclus dans l'envoi
		☐ par bulletin de versement
		☐ par transfert bancaire à la Fondation pour le droit de l'art:
	☐ Membre institutionnel CHF 500.—	UBS Suisse
	Membre de soutien CHF 700.—	Code IBAN: CH47 0027 9279 D110 7294 0
	Membre ordinaire CHF 200.—	Code SWIFT: UBSWCHZH80A Compte: 279-D1107294.0
	Membre étudiant/stagiaire CHF 50.—	



Centre du droit de l'art Faculté de droit Uni-Mail Bd du Pont-d'Arve 40 1211 Genève 4